

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT INC.	Numéro de permis 1011018	Date d'inspection Le 10 février 2020	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio ok lors de mon inspection
Activité extérieure lors de mon inspection, les enfants jouent dans la neige avec des traineaux et des pelles.
Discuter avec l'administratrice de remplir les formulaires de rapport d'incident et de les envoyer dans un délai de 24 hrs
La halte est conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 février 2020

Date

original signé par
Ginette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 février 2020

Date